DLP -8-10-63 253713

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 81, rue de Dinan - RENNES.
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

BULLETIN N° 36 — 30 SEPTEMBRE 1963

LE DESHERBAGE SELECTIF DES COLZAS D'HIVER

Les colzas d'hiver qui occupent dans certaines régions des superficies importantes sont, la plupart du temps, envahis après la levée par des plantes adventices qui gênent leur développement.

Bien que de nombreux problèmes phytosanitaires, pratiquement insolubles à première vue, soient résolus chaque année par les progrès constants de la chimie, il n'existe malheureusement, à l'heure actuelle, aucun désherbant qui, sans action sur les colzas, détruise toutes les adventices.

Il n'est possible de désherber chimiquement les cultures de colza que contre les graminées indésirables représentées, à l'automne principalement, par les vulpins, repousses de céréales, ray-grass et parfois folles avoines.

Deux techniques, utilisant des produits différents sont applicables selon l'époque : le désherbage en pré-semis - pré-émergence, c'est à dire avant le semis et avant la levée des graminées adventices ou bien le désherbage en post-semis - post-émergence, quand le colza et les mauvaises herbes sont levés.

I - DESHERBAGE EN PRE-SEMIS - PRE-EMERGENCE.-

Cette technique assez récente fait appel à un produit dérivé de l'acide carbamique, appelé Diallate.

Le Diallate sera utilisé dans des conditions très précises pour obtenir le maximum de résultats. En effet, ce produit doit, pour agir, se trouver en contact avec toutes les graines de graminées adventices en voie de germination.

La pulvérisation de la solution désherbante devra être très homogène, répartie sur une terre finement préparée et, suivie immédiatement d'un hersage léger et croisé afin d'enfouir le désherbant, qui est très

P.118

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Général : L. BOUYX

volatil, dans les premiers centimètres du sol.

La quantité de Diallate à utiliser sera de 4 litres de produit commercial à l'hectare, soit 1,6 kg de matière active.

Les appareils de pulvérisation devront débiter au moins 400 litres de liquide à l'hectare.

Le colza, qui résiste bien au traitement, même à des doses supérieures de produit, sera semé le jour même ou le lendemain du traitement.

II - DESHERBAGE EN POST-SEMIS - POST-EMERGENCE.-

Cette technique appliquée depuis plusieurs années et qui donne d'excellents résultats offre l'avantage, par rapport à celle que nous venons d'indiquer précédemment, d'être effectuée sur des graminées adventices levées, dont l'importance décide de l'opportunité d'une application herbicide toujours coûteuse.

Deux produits, l'un dérivé de l'acide trichloroacétique, le T.C.A., l'autre de l'acide dichloropropionique, le Dalapon, peuvent être employés avec succès.

Le T.C.A. sera appliqué en pulvérisation à la dose de 5 à 8 kgs à l'hectare de produit commercial titrant 90 % de matière active, dès que les plantules de colza dépasseront deux feuilles vraies et que les graminées adventices auront atteint le stade deux à trois feuilles maximum.

L'efficacité du T.C.A. diminue au fur et à mesure de la croissance des graminées adventices qui ne devront jamais être tallées pour être détruites.

Agissant plus par le système radiculaire que par le système aérien des mauvaises herbes à supprimer, le T.C.A. donne le maximum de résultats quand il est employé sur sol humide et en utilisant 500 à 1.000 litres de solution à l'hectare au cours du traitement.

Le Dalapon a une composition chimique très voisine de celle du T.C.A. C'est un anti-graminées très polyvalent dont l'action diffère quelque peu de celle du T.C.A., en ce qu'il est absorbé surtout par les feuilles des plantes au lieu de pénétrer en grande partie par les racines.

Le colza, depuis la levée jusqu'à stade rosette de 3 à 6 feuilles est peu sensible aux doses normales d'utilisation avec ou sans mouillant.

La dose de 1 kilo de produit commercial est trop faible, car elle laisse subsister plus de la moitié des graminées. Celle de 2 kgs qui entraîne 80 à 90 % de destruction est presque toujours insuffisante, car elle laisse en concurrence dans les cultures fortement envahies (200 pieds au m2) une population de 20 à 40 pieds de graminées qui s'avère dangereuse.

Les doses de 2 kgs 5 à 3 kgs de Dalapon commercial à 85 % de matière active sont à conseiller et permettent d'obtenir dans tous les cas une destruction d'au moins 95 %.

.../...

La quantité d'eau employée ne devra pas être inférieure à 400 litres à l'hectare.

Plus sensible au Dalapon qu'au T.C.A., les graminées adventices pourront être encore détruites au stade maximum de 2 talles.

Sauf de très rares exceptions, le temps nécessaire pour que les graminées soient entièrement détruites est assez long et il faut attendre la reprise de la végétation, en Février, pour constater la disparition totale des mauvaises herbes.

Que ce soit avec le T.C.A ou le Dalapon, une légère action sur le colza est souvent constatée pendant l'hiver. Elle se traduit par un jaunissement partiel ou généralisé des feuilles, dont la cuticule cireuse est en grande partie détruite.

Cette action des désherbants de post-émergence sur le colza augmente avec la dose utilisée et sera d'autant plus marquée si un gel succède rapidement au traitement. Il faut donc éviter les premières périodes de gels nocturnes.

Pour être à l'abri de tout freinage de végétation, il semblerait que le colza ne devrait pas être soumis à une température inférieure à 0° pendant une huitaine de jours.

Si la végétation du colza est parfois ralentie à la suite d'un désherbage, il faut avant tout se préoccuper du résultat recherché, car la concurrence des graminées est susceptible de provoquer une diminution de rendement pouvant atteindre jusqu'à 6 quintaux de graines.

On peut estimer, à coup sûr, que le désherbage est rentable dès que le nombre de Vulpins, par exemple, dépasse à la levée 25 au m2.

G. PORTIER
Ingénieur des Services Agricoles
Contrôleur de la Protection des Végétaux
à C A E N

P 19